

VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes

L'association propose de nombreuses activités aux Vicomtois :

- Le loto organisé le 13 avril dernier a été un franc succès qui a réuni plus de 250 participants,
- La sortie en Contentin organisée par le Comité des fêtes le 1^{er} juin a compté 42 participants. Le groupe a pu apprécier la visite de la Cité de la Mer à Cherbourg, et en particulier celle du Redoutable, 1^{er} sous-marin nucléaire français. La soirée s'est achevée par un spectacle au cabaret « Le tambour » à St Vaast la Hougue où l'ambiance était particulièrement chaleureuse.



- Le samedi 29 juin prochain aura lieu « Village en Fête » place de la mairie, fête ouverte à tous et gratuite de 19h00 à 23h00 avec musique Rock et service continu. Formule Moules – Frites – Boisson pour 9 € et Formule enfant avec Jambon – Frites – Boisson pour 5 €.
- Sans oublier le traditionnel Vide Greniers en centre bourg le dimanche 25 août de 7h00 à 18h00. Tarif : 2,50 € le mètre linéaire vendu par 2 mètres. Réservation au 02 96 86 90 33 / 02 96 83 35 02 / 02 96 85 40 61

Rance Objectif Photo

Une nouvelle association s'est créée à La Vicomté avec pour objet la pratique de la photographie amateur. L'association s'adresse aux passionnés de la photo, avec une bonne connaissance de leur appareil, et désirent pratiquer, échanger et perfectionner leurs connaissances dans la bonne humeur et la convivialité. Des sorties photos sont organisées, pour ensuite projeter et commenter celles-ci chaque mardi soir au Centre Culturel.

Amicale Laïque

La kermesse de l'école se tiendra dans le jardin le dimanche 16 juin. Au programme :

- 13h30 : Ouverture du portail
- 14h00 : ouverture des nombreux stands
- 15h30 : inauguration de la fresque réalisée par les enfants avec l'aide précieuse du plasticien Nicolas

ASCV

L'association sportive et culturelle vicomtoise vous propose quatre nouvelles disciplines pour la rentrée 2019/2020 :

- **Cardio** : une séance de cardio-training de 30 minutes vous est offerte le jeudi 20 juin à 19h45. Rdv devant la mairie à 19h35 en tenue adéquate.
- **Marche nordique** : présentation de cette discipline le samedi 22 juin à 10h30 au Centre Culturel.
- Cours collectif de **sophrologie** pour enfants de 4 à 10 ans.
- **Atelier chorégraphique danse contemporaine et initiation théâtre** pour enfants de 7 à 12 ans.

Pour ces deux dernières disciplines, renseignements auprès de M. LELANDAIS Yann (06 87 98 88 05 / goose8@wanadoo.fr). Ces activités ne fonctionnent qu'avec un nombre minimum d'inscrits. En cas d'effectif insuffisant, l'association se réserve le droit d'annuler l'activité en question.

Mme PERRON Annie, animatrice Yoga de l'ASCV, propose un cours de **yoga sur chaise** en journée à La Vicomté pour entretenir et améliorer ses articulations, sa concentration, ses muscles, son souffle... Contact : 06 42 24 77 84

ABVAL

Le dimanche 4 août : repas en plein air à Lyvet, sous barnum, dans le cadre des canaux de Bretagne.

Association « Un soir au Moulin du Prat »

GOUËL BREIZH

Très beau succès au Moulin du Prat pour une première participation aux « Fêtes de la Bretagne »

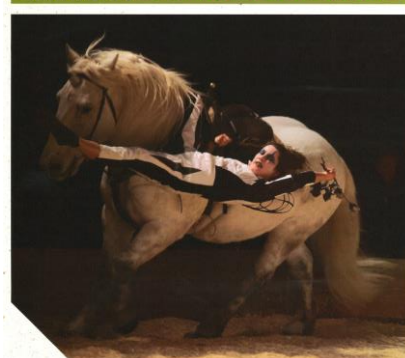


Accueil et animation assurés par les bénévoles de l'association « Un soir au Moulin du Prat ».

Samedi 3 août : Soirée traditionnelle au Moulin – repas, Fest-Noz, Mouture, Son et lumière, feu d'artifice.

DINAN AGGLOMERATION

Arts du cirque
CIRQUE BLEU
Compagnie Panik ! 15€/12€/6€
JEU. 13 VEN. 14 SAM. 15 JUIN | 20H30
CHAPITEAU | LA VICOMTÉ-SUR-RANCE



RECOMPENSE



Jeanne BOUSQUET, 19 ans, habitant La Vicomté, a été reçue à l'Élysée par le président de la République le 1^{er} mai dernier en tant que **Meilleure Apprentie de France Poissonnier-Ecailler-Traiteur**. Félicitations à elle.



JUIN 2019



LE VICOMTOIS



EDITORIAL

Il est arrivé chez nous depuis le mois de février dernier. Il est stationné derrière la Bibliothèque là où nous lui avons construit un box et un paddock. Désormais il reçoit de nombreux visiteurs, petits et grands. Certains lui apportent quelques « friandises ». (Mais attention point trop n'en faut!). Il s'appelle « Vicomte ». C'est un trait breton de 6 ans avec papiers d'origine, couleur alezan crin lavé acheté par la commune après décision du CM de décembre 2018. Financé par le Conseil Régional (qui a dans sa politique environnementale la préservation du cheval breton), le Conseil Départemental et la Fondation de France à hauteur de 5000€ chacun. L'association « Un soir au moulin » a également participé à hauteur de 1000€. Ainsi La Vicomté fait désormais partie des communes au label « Equi-cités » qui ont choisi la traction animale pour des motivations écologiques et de développement durable, d'économies de consommation d'énergies fossiles et de réduction d'émissions de GES ... Autant de thèmes qui font, comme chacun sait, l'actualité nationale et internationale face à l'urgence climatique. Comme dans d'autres domaines, La Vicomté apporte sa pierre à ce mouvement général dont scientifiques et politiques se font l'écho depuis quelques années. En effet, nous comptons utiliser l'hippomobile chaque fois que possible en lieu et place de nos véhicules diesel. Avec le budget dont nous pouvions disposer nous avons pu construire box et paddock, acheter un harnais neuf, une clôture électrique, un véhicule hippomobile multi-usages, former deux agents qui ont obtenu leur « galop 5 » en attelage leur permettant de mener un cheval dans de bonnes conditions (même si il leur faudra acquérir de l'expérience dans ce domaine, ce qui demandera un peu de temps, bien entendu.) Actuellement Vicomte s'habitue à la circulation routière. Il a déjà été utilisé pour transporter les enfants lors des deux derniers ALSH et à l'école pour véhiculer une classe lors d'une sortie scolaire. Il a fait quelques « voyages » vers la déchetterie et le dimanche 19 mai, il a fait la navette depuis le parking jusqu'au moulin (12 allers-retours au cours de l'après midi) pour le plus grand plaisir des visiteurs comme la presse a su le raconter. Il servira bientôt à l'arrosage des fleurs tout au long de l'été. D'autres utilisations sont envisagées telles que le ramassage des feuilles à l'automne, le transport d'encombrants vers la déchetterie sur demande de particuliers. Et si nous trouvons une faucheuse ancienne, les accotements de nos routes communales pourraient être traités sans l'intervention du Sivom. Ailleurs, dans d'autres « Equi-cités » d'autres utilisations voient le jour au fil des ans et nous saurons nous en inspirer à l'avenir. Question à laquelle il nous faut répondre: la traction animale permettra-t-elle de réaliser quelques économies sur un plan budgétaire ? Réponse: sans doute pas. Nous consommerons moins de gasoil ; le cheval lui marche au foin et au granulé et nécessite l'intervention d'un maréchal ferrant. D'ailleurs,

l'expérience montre que les solutions écologiques ne sont jamais ou rarement source de coûts moindres. Nous en savons quelque chose à La Vicomté. Par exemple, lorsque nous avons choisi le « zéro phyto » il y a quelques années (nous étions parmi les premiers à le faire en Bretagne), cela a eu un coût élevé en main d'œuvre et en temps de travail avec les difficultés générées par cette décision. L'éclairage public avec panneaux photovoltaïques que nous avons installé dans le lotissement « Les Côteaux » au-dessus de Lyvet a engendré un investissement plus important financièrement (et nous avons dû changer les batteries récemment car elles ont une durée de vie limitée à 7/8 années). Il n'est pas certain que la baisse de la facture électricité classique soit compensée par l'utilisation de l'énergie solaire. On peut toutefois l'espérer. Sur le port de Lyvet, les deux placettes ont été traitées avec de l'enrobé « non bitumineux » c'est-à-dire avec de l'huile d'origine végétale. Investissement plus onéreux sans doute mais réalisé sans produits fossiles ... Autant de petits pas vers ce que d'aucuns nomment la transition énergétique. Ce faisant, nous nous efforçons de mettre en œuvre la maxime connue et développée depuis les années 90, à savoir: « Penser global. Agir local ». Ce que nous avons fait et ce que nous désirons continuer à faire ne changera pas la face du monde. Ce serait fort prétentieux. Mais si tout un chacun allait dans ce sens au niveau individuel comme au niveau collectif ... On peut rêver peut-être à des lendemains meilleurs ...

Autre nouveauté désormais visible près du parking de la salle des fêtes : une structure de jeux pour enfants qui a la particularité de rappeler les cabanes à carrelé emblématiques du fond de la ria de la Rance et en particulier chez nous à Lyvet, au pont de Lessard et à Morgréve. C'est d'ailleurs un des arguments développés auprès de la Région pour obtenir une aide financière substantielle. Un panneau (sur l'utilisation de la structure) en Français et en Gallo va être affiché; ceci pour rappeler que si à l'ouest d'une ligne St Briec-Vannes le breton s'est maintenu, chez nous c'est le Gallo qui progressivement a dominé à partir du 14^{ème} siècle quand les souverains de France n'ont cessé d'étendre leur territoire vers l'ouest jusqu'au rattachement de la Bretagne en 1532. La Région s'efforce actuellement de promouvoir le Gallo comme deuxième langue de la Bretagne. Nous y participons quelque peu. Souhaitons que les anciens sauront évoquer ces choses à l'endroit des enfants et à l'occasion parler d'un passé pas si lointain quand dans nos campagnes le Gallo était pratique courante. Nous nous sommes engagés également à placer près de la structure un panneau sur les cabanes à carrelé pour parler d'un patrimoine qui a malheureusement tendance à disparaître aujourd'hui mais dont on voit encore quelques vestiges.

Le Maire.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Départ

Mme Charlotte Hervé, notre secrétaire générale, nous a annoncé son départ il y a quelques temps. Je savais, car Charlotte me l'avait confié, il y a quelques mois, qu'elle ne souhaitait pas poursuivre son activité chez nous au-delà de ce mandat. J'avais partagé ses motivations. Charlotte a trouvé plus rapidement que prévu un poste dans une autre commune et elle nous quittera dès le 1er juillet prochain. Pour ma part je ne peux que regretter vivement ce départ. Charlotte avait su faire sa place à un poste clé de la vie communale qu'elle avait occupé comme on dit « au pied levé » en remplacement de Mme Brandily qui pour cause de maladie avait dû partir dans l'urgence. Nous perdons une collaboratrice de grande qualité dont la modestie était à la hauteur de ses compétences. Je veux lui dire un grand merci pour le travail accompli à la tête de notre secrétariat. Je lui souhaite « bon vent » vers son nouveau rivage. Fin juin, au départ de Charlotte, j'aurais, je crois, un gros pincement côté cœur.

Le Maire.

Dispositif argent de poche

Le Conseil Municipal a choisi de reconduire le dispositif « Argent de poche » pour l'été 2019 (du lundi 8 juillet au vendredi 30 août).

Tu as entre 16 et 18 ans ? Tu es Vicomtois ?

Profite de tes vacances scolaires pour te faire de l'argent de poche tout en améliorant le cadre de vie de ta commune.

Dossiers d'inscription à retirer en mairie.

Date de retour : Vendredi 21 juin dernier délai.

Recensement de la population 2020

La Commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les 5 ans, sous l'égide de l'INSEE. **Pour la campagne 2020, la Commune de La Vicomté recherche des agents recenseurs.**

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, du 16 janvier au 15 février 2020. Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à envoyer leur candidature avant le vendredi 27 septembre 2019 à la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire : 02 96 83 21 41

mairielavicomte@wanadoo.fr

Offre d'un emploi saisonnier

La mairie recherche un contrat saisonnier pour le 1^{er} juillet et jusqu'au 31 août pour assurer l'accueil au Moulin du Prat.

75^{ème} anniversaire du débarquement

Le 13 juin 1944, le pont de Lessard subissait les assauts de l'aviation Anglo-Américaine par largages de bombes. Vers 18h, au lieu-dit Le Villou, 11 personnes (adultes et enfants) étaient atteints par une bombe tombée près de leur abri. **Le 13 juin 2019 à 18h30, en coopération avec les anciens combattants, nous déposerons une gerbe près de la croix située au Villou.** Nous invitons les habitants à cette cérémonie de la mémoire. Un vin d'honneur sera servi ensuite en mairie.

Travaux en 2019

- Impasse de l'école : enrobé
- Eclairage Public dans le bourg : remplacement des ampoules actuelles par leds
- Aménagement de la salle des associations
- Aménagement complet de la garderie municipale
- Rue du 13 juin 44 (en partie) : Eclairage Public et voirie
- La Motte : Eclairage Public dans une partie du lotissement
- Route de la Basse Lande

Nouveau à la Bibliothèque

A partir de la rentrée de septembre, la bibliothèque ouvrira :

Le lundi de 17h à 19h

Le mercredi de 15h30 à 17h30

Le samedi de 10h à 12h

L'élargissement de nos horaires permet de vous proposer aussi un grand choix de CD et DVD.

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil Municipal du 25 Janvier 2019

- ✚ Le Conseil Municipal prend une motion de contestation d'attaques racistes et violentes envers les élus, et notamment à l'encontre de M. BERVILLE, député.
- ✚ **Réhabilitation de la salle des associations** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le plan de financement à savoir 112 466,92 € HT de travaux, de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 et de solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Territoire.
- ✚ **Aire de jeux** : Le Conseil Municipal décide de valider le plan de financement et le calendrier de l'opération présenté (à savoir budget prévisionnel HT : 48 155,80 €), de demander à bénéficier d'une aide régionale au titre du contrat de partenariat de Dinan Agglomération (50%), de demander à bénéficier du fonds de concours mis en place par Dinan Agglomération (20%).
- ✚ Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de l'éclairage public rue St Guillaume et rue de la mairie présenté par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 37 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). La participation de la Commune sera de 60% du montant des travaux.
- ✚ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer le photocopieur de la mairie.
- ✚ **Lotissement la Motte** : Monsieur le Maire est autorisé à signé la prorogation de l'emprunt Court Terme auprès du Crédit Agricole de 448 000€.
- ✚ Le Conseil Municipal accepte de régulariser auprès d'un notaire l'élargissement de la rue de la Rance qui avait eu lieu dans les années 50, au droit de la parcelle cadastrée C 109.

Conseil Municipal du 8 Mars 2019

- ✚ **Approbation du Compte administratif 2018 et du compte de gestion – budget principal par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention** :
Résultat fonctionnement 2018 : + 165 671,70 €
Résultat investissement 2018 : - 64 673,50 €
Excédent global : 100 998,13 €
- ✚ **Approbation du Compte administratif 2018 et du compte de gestion – budget du Port à l'unanimité** :

Résultat fonctionnement 2018 : + 16 114,68 €

Résultat investissement 2018 : + 9 180,46 €

Excédent global : 25 295,14 €

- ✚ **Approbation du Compte administratif 2018 et du compte de gestion – budget du Lotissement à l'unanimité** :
Résultat fonctionnement 2018 : 0 €
Résultat investissement 2018 : + 307 758,59 €
Excédent global : 307 758,59 €
- ✚ Les rapports 017 sur le prix et la qualité du service eau potable et assainissement de Dinan Agglomération sont consultables en mairie.
- ✚ Le conseil Municipal adopte une motion à l'encontre de la loi « Ecole de la confiance », particulièrement concernant l'amendement AC 501.

Conseil Municipal du 5 avril 2019

- ✚ **Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe du Port** en section de fonctionnement au budget 2019. Vote à l'unanimité.
- ✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du Port de Lyvet** : Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **218 102,28 €**. Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **27 346,36 €**.
- ✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du Lotissement La Motte** : Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **540 401,00 €**. Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **854 334,29 €**.
- ✚ **Affectation du résultat de fonctionnement 2018 du budget Principal** : 75 671,70 € sont affectés en section de fonctionnement au budget 2019, et 90 000 € en section d'investissement. Vote à l'unanimité.
- ✚ Le projet de budget principal 2019 est rejeté (4 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions).

Conseil Municipal du 11 avril 2019

- ✚ **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019** :
Taxe d'Habitation : 13,10 %
Taxe Foncière Bâti : 16,91 %
Taxe Foncière Non Bâti : 60,65 %
Vote à l'unanimité.
- ✚ **Renouvellement de deux contrats aidés 20H semaine pour 1 an (du 2 mai 2019 au 1^{er} mai 2020)** : vote à l'unanimité
- ✚ **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau projet de budget principal 2019** : Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à **967 422,79 €**. Les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à **468 825,19 €**.
- ✚ **Rénovation de l'accueil périscolaire et extrascolaire** : Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de Dinan Agglomération pour un montant de 10 000 €.
- ✚ **Eclairage Public** : Le Conseil Municipal décide de rénover la commande P4 au Châtelier pour un montant HT de 1 350 € dont 60% pris en charge par la Commune.
- ✚ **Sanitaires, Vestiaires et salle de repos du local technique** : Le marché « plomberie » est attribué à l'entreprise Sani-Thermi de Langrolay sur Rance pour un montant HT de 4 498,80 € HT par 9 voix pour et 3 contre (Mmes et Mrs RUCET Jean-Louis, LE BOUDEC Christine et MARTIN Jean-Loup qui auraient souhaité retenir l'entreprise locale) et 1 abstention (SAGEAN Laurence).

Le marché « électricité » est attribué à l'entreprise Potdevin de Pleudihen sur Rance pour un montant HT de 2 195,90 €.

Conseil Municipal du 30 avril 2019

- ✚ **Projets de Rénovation de l'accueil périscolaire et extrascolaire et Réhabilitation de la salle des associations** : Le Conseil Municipal décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre des 2 projets au cabinet d'architecte Bucaille et Wiener de Dinan.
- ✚ **Cheval Territorial** : Le Conseil Municipal décide à la majorité d'acheter la voiture hippomobile appartenant à M. le Maire pour un montant de 7 000 € net de taxes (M. le Maire ne prenant pas part au vote). L'association « Un soir au Moulin du Prat » a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Commune pour la mise en place du projet « Cheval Territorial ». M. le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition d'un attelage hippomobile avec ladite association.
- ✚ **Rue du 13 juin 44** : La voirie avait été attribuée lors du marché de travaux du Lotissement La Motte à l'entreprise Even de Pleurtuit pour un montant HT de 54 926,15 €. M. le Maire est autorisé à signer l'avenant pour un montant HT de 48 832,95 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'éclairage public Rue du 13 juin 44 présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 11 000 € HT (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). La Commune participera à hauteur de 60%.
- Clôture de l'aire de jeux** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché « clôture aire de jeux » à l'entreprise Eric Paysage de Plouër sur Rance pour un montant de 2 853 € HT.
- ✚ **Dinan Agglomération - Programme de lutte coordonnée contre le frelon asiatique** : le dispositif est reconduit pour une durée de 2 ans avec une contribution financière de la Commune de 50%.

Conseil Municipal du 16 Mai 2019

- ✚ **Rénovation de l'accueil périscolaire et extrascolaire** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
DECIDE de lancer l'opération « rénovation de l'accueil périscolaire et extrascolaire » pour un montant prévisionnel de 100 000 € HT, opération qui nécessitera un marché public de travaux,
SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention de 30 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL),
SOLLICITE auprès de la CAF des Côtes d'Armor une aide financière de 30 000 €, répartie comme suit : 50% en subvention et 50% en prêt à taux zéro,
SOLLICITE auprès de Dinan Agglomération (Délibération prise le 11 avril 2019) le fonds de concours pour un montant de 10 000 €.

LUTTONS CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le en mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire ouvrières et reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50% des frais engagés et la Commune les 50% en restants. Pour plus d'information, contacter la mairie ou bien Mme LECONTE à Dinan Agglomération (06 64 64 32 71)

